

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2023 - 28**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> mars 2023**

**L'an deux mille vingt-trois, le 1<sup>er</sup> mars à 20 heures 30**, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 23 février 2023.

**Présents** : Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

**Absents** : Roland AVENIERE, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Nathalie FURBEYRE, Marc KONAREFF, Gilles MARGUERON, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD.

**Procurations** : Nathalie FURBEYRE à Jacques ARNOUX  
Gilles MARGUERON à Stéphane BECT  
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN  
Erica SANDFORD à Humberto FERNANDES  
François CHEMIN à Maryvonne ROBIN

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 05

Nombre de votants : 21

Monsieur Stéphane BOYER a été désigné secrétaire de séance.

---

**Objet : Budget annexe ZAE Terres Blanches**

**- Approbation du compte administratif 2022**

**Le Conseil communautaire**, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Vice-président en charge des finances, délibérant sur le compte administratif du Budget Annexe ZAE Terres Blanches de l'exercice 2022 de la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise dressé par Monsieur Christian SIMON, Président ;

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;  
Après que Monsieur le Président se soit retiré au moment du vote ;

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes
CA 2022 - Résultat fonctionnement	421 850.20 €	421 850.20 €
<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
CA 2022 - Résultat investissement	302 533.46 €	302 533.46 €
<b>Résultat cumulé investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
Restes à réaliser - Investissements	0.00 €	0.00 €

- **Constate**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs et approuve le compte administratif présenté.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 06 mars 2023.

Le Président  
Christian SIMON

